

ON DÉCRYPTE LES PROGRAMMES

Que disent les partis sur

l'environnement et le climat ?



Découvrir les autres fiches :

- Démocratie et participation
- Coût de la vie et fiscalité
- Culture et sport
- Démocratie européenne
- Emploi et formation
- Enseignement secondaire et supérieur
- Environnement et climat**
- Inclusion et lutte contre les discriminations
- Logement
- Médias
- Mobilité
- Police, justice et autres institutions
- Précarité
- Santé mentale
- Secteur jeunesse et aide à la jeunesse

Retrouve les mesures spécifiques aux jeunes



Pour les jeunes

ON DÉCRYPTE LES PROGRAMMES

Notre démarche

Les élections arrivent et tu te demandes pour qui voter ? Tu vois passer plein de débats sur les réseaux sociaux et dans les médias mais tu ne comprends toujours pas quel parti propose quelles mesures ? Ça tombe bien, on a fait une partie du travail pour toi !

Le Forum des Jeunes te propose **15 fiches thématiques**, en lien avec ses travaux et les **priorités des jeunes**. Ces fiches reprennent une série de **mesures proposées par les six partis** francophones ayant actuellement des sièges au parlement fédéral (DéFi, Ecolo, les Engagés, le MR, le PS et le PTB).

Ce document est à prendre comme un **outil** et il reste primordial de continuer à s'informer pour tirer ses propres conclusions et poser un vote informé et réfléchi. Pour en savoir plus, consulte le site www.ressourceslections.be ou va voir les programmes des partis !



Les programmes complets de chaque parti francophone :

ecolo

[Programme Ecolo](#)

PS

[Programme PS](#)

défi

[Programme DéFI](#)

MR

[Programme MR](#)

Les Engagés

[Programme
Les Engagés](#)

ptb

[Programme PTB](#)

La vision de DéFI

DÉFI

Généralités

- Mettre tout en œuvre pour que la Belgique atteigne ses objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre tels que fixés par la Commission européenne et les accords sur le climat.
- Mettre en application le mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières, équivalent d'une taxe carbone à l'extérieur des frontières de l'Union européenne.
- Créer - dans chaque commune wallonne, bruxelloise et de la périphérie - une commission de développement durable pour intégrer les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies.
- Consacrer, a minima, 1% par an du budget de fonctionnement de tous les niveaux de pouvoir à de l'acquisition de connaissances et à de la formation en matière de lutte contre le dérèglement climatique .
- Évaluer l'impact des actions dans le domaine du climat et de l'énergie sur les inégalités sociales et les inégalités entre les territoires.
- Adapter les seuils de mesure de la qualité de l'air en fonction des normes internationales.

Biodiversité

- Créer un Fonds Nature pour promouvoir les projets transversaux qui renforcent la biodiversité.
- Mettre en place un plan arbre à l'échelle de chaque ville en tant que véritable atout pour la biodiversité mais aussi la qualité de l'air, fraîcheur en ville, l'aspect paysager et social...
- Créer un maillage noir, c'est-à-dire des zones préservées de toute pollution lumineuse.
- Appliquer les mesures agro-environnementales de protection de la biodiversité à 3.5 % des surfaces cultivées sans que pour autant cela préjudicie aux activités agricoles et à leur fonction nourricière.
- Assurer une représentation équilibrée des associations de conservation de la nature au sein du Pôle Ruralité.
- Revoir la liste des espèces protégées, envahissantes ou de prédation.
- Assainir et encadrer les pratiques de chasse et pêche dans le seul intérêt des espèces et de leur équilibre.
- Limiter et contrôler la chasse à une pratique permettant la régulation de la faune wallonne et assortir le plan de gestion des espèces envahissantes d'une obligation d'information des promeneurs à charge des chasseurs.
- Intensifier la lutte contre la surpopulation des sangliers.
- Intégrer des matériaux favorables au développement de la biodiversité dans le bâti.
- Développer la végétalisation et le développement des espaces verts autour des grands axes de circulation mais aussi dans les zones piétonnes.
- Mettre en place de manière incitative dans les parcs et jardins publics de Wallonie un ou plusieurs hôtels à insectes.

La vision de DéFI

DÉFI

Énergie

- Promouvoir le développement des énergies renouvelables avec une priorité pour l'éolien off-shore au Nord et le photovoltaïque au Sud.
- Développer un marché européen commun de l'énergie renouvelable.
- Exiger que la Belgique se retire du Traité sur la Charte de l'Énergie (TCE) et qu'elle soutienne la révision des traités européens afin de les mettre en conformité avec les accords internationaux.
- Encourager les comportements sobres en investissant dans un réseau européen de trains à grande vitesse ainsi que dans la passivation du bâti public et privé.
- Tendre, lors de toute nouvelle construction/lotissement, à des habitations énergétiquement autonomes et sans coûts de consommation énergétiques pour ses habitants.
- Faire placer, partout où cela est possible, des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.
- Augmenter les primes pour le placement de panneaux photovoltaïques dans les habitations privées et les entreprises et les rendre plus accessibles.
- Imposer l'extinction de l'ensemble des enseignes lumineuses commerciales la nuit.
- Imposer la norme de 19 degrés C de température de fonctionnement des bâtiments publics, entre 22h et 6h, du 31 octobre au 31 mars suivant
- Remplacer progressivement toutes les chaudières à mazout des particuliers, en priorité, puis celles au gaz, par des pompes à chaleur.
- Déterminer au niveau wallon des projets géothermiques, un par province, à exploiter pour 2030.
- Déterminer au niveau wallon des projets de biomasse, à exploiter pour 2030, et ce un par province.
- Soutenir le développement des communautés d'énergie.
- Investir dans la recherche et le développement et le déploiement de solutions de stockage des énergies.
- Investir résolument dans le nucléaire de nouvelle génération.
- Offrir une solution durable à la question des déchets nucléaires.
- Imposer pour toute nouvelle construction des performances énergétiques durables.
- Baisser la TVA sur la construction neuve à condition d'arriver à des normes élevées en efficacité énergétique et durabilité.
- Évaluer, réviser et harmoniser les critères de certification PEB sur l'ensemble du territoire.
- Encourager l'habitat mobile, léger et performant sur le plan énergétique.

Gestion des sols et de l'eau

- Développer les différentes stratégies permettant de stocker le carbone dans nos sols.
- Favoriser la collecte des eaux de pluie dans les bâtiments publics en les équipant de citernes et de raccordements à des pompes.

La vision de DéFI

DÉFI

Agriculture

- Veiller à ce que l'agriculture soit partie prenante de la transition énergétique.
- Maintenir une agriculture familiale productive et durable visant à l'autosuffisance alimentaire au sein de l'UE.
- Favoriser l'implantation d'exploitations neutres en carbone.
- Mettre en place une Banque Publique d'Investissement agricole.
- Garantir des prêts à un taux "zéro" pour une reprise d'exploitation, cumulables avec les dispositifs d'aides, à destination des jeunes agriculteurs.
- Mettre en place un programme d'accompagnement des agriculteurs et agricultrices.
- Soutenir financièrement la recherche-innovation autour de la robotique, le numérique et les biotechnologies.
- Soutenir les investissements dans les nouvelles filières technologiques.
- Intensifier les programmes européens en recherche et développement de technologies au service d'une agriculture soutenable.
- Acquérir des biens agricoles et ruraux pour les attribuer à des candidats dont les projets concourent à la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable des territoires.
- Développer une filière de culture du chanvre, y compris textile, et encadrer ses usages.
- Revoir la PAC (Politique Agricole Commune): Instaurer une taxe écologique portant sur les produits importés au travers d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, incluant les produits agricoles.
- Garantir une meilleure intégration des produits européens et, surtout, locaux dans l'ensemble des marchés publics opérés en Europe.
- Faire cohabiter productions animales et végétales en harmonie et dans une logique d'économie circulaire.
- Mettre fin à un modèle agricole sans animaux basé sur des fertilisants énergivores.
- Créer un portail numérique des données agricoles.

Gestion des déchets

- Généraliser l'usage de conteneurs intelligents sur l'ensemble des communes bruxelloises et wallonnes.
- Systématiser les poubelles de tri sélectif dans tous les lieux publics.
- Lutter contre le suremballage, supprimer les plastiques et les remplacer par des matériaux recyclables.
- Instaurer un système de consigne pour les canettes et les bouteilles en plastique.
- Créer des composteurs partagés - par quartiers - dans les espaces urbains et ruraux.
- Placer des caméras mobiles régionales à proximité des points problématiques pour sanctionner les auteurs d'incivilités.
- Viser des objectifs "zéro déchet" pour les administrations publiques et les entreprises.
- Intensifier les programmes européens en recherche et développement dans les nouvelles technologies de recyclage et de récupération des métaux ou matériaux rares.
- Soutenir le développement d'une filière de matériaux recyclés et d'une filière de déconstruction et du réemploi.

La vision de DéFI

DéFI

Consommation

- Pour les jeunes
 Éduquer nos jeunes à une consommation responsable et les sensibiliser aux incivilités tout au long de leur parcours éducatif et pédagogique.
- Pour les jeunes
 Étoffer les programmes de sensibilisation et d'éducation à la consommation via les circuits courts.
 - Veiller à ce que les circuits de proximité répondent mieux aux nouveaux besoins de la restauration collective et des particuliers.
 - Créer une formation de logisticien circuits-courts.
 - Mettre en place un plan régional Wallonie-Bruxelles d'économie circulaire.
 - Limiter au maximum l'utilisation des ressources naturelles, à les restaurer, autant que possible, si leur usage est incontournable.
 - Accroître l'efficacité du système économique dans son ensemble et gérer dans le même temps les externalités négatives.
 - Créer un label en économie circulaire, reconnu par l'ensemble des services publics.
 - Mettre en place tant à Bruxelles qu'en Wallonie, un guichet unique "économie circulaire".
 - Créer à tout le moins cinq écopôles wallons, un par province, à l'horizon 2030, ainsi qu'un écopôle en Région bruxelloise.
 - Instaurer des diminutions de taux de TVA sur la réparation de biens ou sur les produits durables.
 - Étendre les garanties légales des biens de consommation si possible au niveau européen.
 - Créer un délit d'obsolescence programmée pour sanctionner toute technique qui vise délibérément à réduire la durée de vie d'un produit.

Alimentation durable

- Placer le contrôle de l'AFSCA sous la responsabilité du Parlement fédéral.
- Réorienter l'AFSCA vers des missions transversales en matière de santé publique.
- Réformer l'étiquetage des aliments pour qu'il soit plus facile pour les consommateurs d'acheter des aliments qui correspondent à leurs valeurs.
- Pour les jeunes
 Développer des cantines scolaires saines et durables, notamment en promouvant les circuits courts, les labels d'autorité publique, une alimentation équilibrée et en proposant des alternatives moins carnées.

Aménagement du territoire

- Repenser les plans régionaux d'aménagement du territoire en tenant compte des dernières connaissances en matière d'effets secondaires du réchauffement climatique.
- Mettre en place une convention citoyenne locale à l'occasion de l'élaboration des documents liés au développement territorial et à la mobilité.
- Procéder à une analyse préalable sur les projets d'infrastructures pour réaliser systématiquement une évaluation ex ante orientée vers la résilience et la transition écologique.
- Limiter l'étalement urbain en termes d'habitat et de commerce.
- Favoriser le développement des aménagements permettant l'adaptation au dérèglement climatique.
- Évaluer, rénover et sécuriser les infrastructures de lutte contre les inondations.
- Rendre obligatoire le respect des avis émis en matière de construction en zone inondable.

La vision d'Ecolo



Généralités

- Limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C et atteindre la neutralité climatique en 2050.
- Inscrire dans la Constitution le respect des limites planétaires qui permettent la vie sur terre.
- Adopter une loi Climat-Biodiversité qui ancre dans le droit belge nos engagements climatiques et de biodiversité et permet d'éviter la paralysie entre les différentes entités de notre pays.
- Élargir la portée de la définition du crime d'écocide, notamment aux matières régionales, et viser une reconnaissance de ce crime au niveau européen et international.
- Développer une politique d'adaptation qui nous protège au mieux des conséquences des fortes pluies, des canicules, des sécheresses, des tempêtes, des inondations et des coulées de boue.
- Mettre en œuvre un plan d'investissement interfédéral de 15 milliards d'euros pour la transition écologique.
- Réaliser un programme de 15 milliards d'euros d'investissements publics d'ici 2030 afin de faire du choix écologique le choix le plus évident : moins cher, plus facile, plus accessible et plus valorisant.
- Faire analyser chaque projet des gouvernements par une Inspection ClimatNature, instance créée afin d'intégrer la préoccupation des limites planétaires au cœur de la décision publique.
- Contribuer de manière juste au financement international pour le climat et au mécanisme de soutien à la biodiversité.
- Instaurer un ambitieux devoir de vigilance sociale et environnementale en renforçant la portée de la directive européenne Due Diligence
- Mettre les outils de la recherche et de l'innovation au service de la transition écologique.
- Favoriser le développement d'un tourisme durable qui valorise nos territoires et notre patrimoine culturel et naturel.
- Nommer un·e défenseur·e des droits de l'environnement et de la nature, capable de réagir à tout préjudice écologique, et mettre fin au sentiment d'impunité en matière d'infraction environnementale.
- Soutenir l'action des associations environnementales par un mécanisme de financement pluriannuel et soutenir les initiatives associatives d'écologie populaire.
- Inscrire l'enjeu de la transition écologique et solidaire dans tous les programmes d'éducation et de formation professionnelle.
- Organiser la transition écologique des soins de santé en visant notamment une réduction de leur empreinte écologique de 50% d'ici 2030.
- Charger les interlocutrices et interlocuteurs sociaux d'établir un diagnostic et une feuille de route au sein de chaque secteur afin qu'elles et ils réalisent dans les temps leurs objectifs de décarbonation.
- Systématiser la réalisation d'un bilan carbone, en le rendant obligatoire pour les grandes entreprises et en soutenant les PME dans son implémentation.
- Augmenter les budgets dédiés à des recherches indépendantes en matière de santé environnementale.
- Interdire les polluants chimiques les plus dangereux en commençant par les bisphénols et les PFAS. Lutter contre les perturbateurs endocriniens, les composés cancérigènes et reprotoxiques et renforcer l'information en imposant leur mention sur les produits de consommation.
- Pérenniser les biomonitorings pour surveiller l'évolution de l'exposition aux polluants.
- Investir dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens et la pollution chimique en généralisant le principe « pollueur-payeur ».

Pour les jeunes

La vision d'Ecolo



Généralités (suite)

- Améliorer la qualité de l'air extérieur en rendant les normes OMS contraignantes.
- Renforcer les règles européennes en matière d'OGM en application du principe de précaution
- Mieux se protéger de la pollution électromagnétique.
- Mieux protéger contre les canicules, les vagues de chaleur et les pics de pollution.
- Réduire les risques d'émergence de nouvelles épidémies et des maladies infectieuses zoonotiques et limiter leur transmission.

Biodiversité

- Établir un cadre de financement durable des politiques de biodiversité.
- Adopter les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de l'accord de Montréal (COP15 pour la biodiversité) : protéger 30 % de notre territoire d'ici à 2030.
- Renforcer la présence des questions liées à la biodiversité et au dérèglement climatique dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et l'éducation permanente.
- Développer, protéger et restaurer les puits de carbone naturels que sont notamment les forêts, les marais, les bocages et les océans.
- Permettre à un groupe de citoyen·nes de proposer des modifications du plan de secteur afin de protéger les zones naturelles et espaces verts.
- Mettre fin à la déforestation importée pour préserver la biodiversité et lutter contre le dérèglement climatique.
- Remettre 30 % d'espèces et d'habitats (actuellement menacés) en bon état de conservation d'ici 2030 et restaurer à la même échéance de 30 % des zones humides.
- Empêcher l'extraction minière en haute mer et la surpêche en adoptant un moratoire international.
- Stopper l'utilisation de pesticides chimiques dans les propriétés publiques et organiser une meilleure gestion des tontes.
- Mettre fin aux dérives de la chasse, en interdisant certaines pratiques cruelles et anti-écologiques et en réduisant les jours de chasse pendant les weekends et les congés scolaires.
- Créer 2500 hectares de réserve naturelle par an et connecter ces espaces grâce à un réseau écologique performant.
- Créer deux parcs nationaux supplémentaires en Wallonie et soutenir les collaborations interrégionales autour des forêts du Brabant.
- Faciliter l'accès en forêt dans le respect de la nature et du vivant.
- Donner un statut juridique aux forêts anciennes afin de mieux les protéger.
- Rendre nos forêts plus robustes face aux aléas climatiques et aux attaques de parasites.
- Mieux protéger nos arbres et nos haies vives, notamment en encadrant davantage les modalités de leur entretien.
- Offrir un statut de protection aux prairies exceptionnelles.
- Instaurer des contrats de terrils à l'image des contrats de rivière.

Pour les jeunes

La vision d'Ecolo



Énergie

- Préserver l'habitabilité de la planète et de nos territoires en concrétisant les mesures des plans Énergie-Climat et celles des futurs plans de restauration de la nature.
- Mettre en œuvre les mesures reprises dans les Plans Énergie-Climat qui concrétisent nos objectifs de diminution des gaz à effet de serre.
- Garantir une énergie accessible à un prix abordable.
- Désinvestir du fossile et développer les mécanismes de financement nécessaires à la transition énergétique.
- Mettre fin aux financements publics d'activités néfastes pour l'environnement et sortir du Traité pour la Charte de l'Énergie qui protège les investissements fossiles.
- Développer les coopératives et les communautés d'énergie pour donner accès au plus grand nombre à la (co)production d'énergie renouvelable.
- Atteindre une Belgique et une Europe « 100% énergies renouvelables » avant 2050.
- Accélérer la transition énergétique en augmentant la flexibilité, la gestion de la demande et le stockage, et en adaptant les réseaux.
- Concrétiser les objectifs renouvelables adoptés en Belgique et en Europe en triplant les capacités éoliennes et photovoltaïques d'ici à 2030, et en développant des projets offshore européens dans les eaux extraterritoriales.
- Diminuer notre consommation énergétique de moitié d'ici 2050 grâce à des mesures d'efficacité et une évolution de nos habitudes vers plus de sobriété énergétique.
- Déployer des moyens de chauffage écologiques économes en énergie
- Réduire notre besoin de métaux et terres rares et diversifier leur approvisionnement afin de minimiser l'impact environnemental de la transition énergétique.
- Poursuivre la recherche d'une solution fiable de stockage des déchets nucléaires.
- Donner aux entreprises un accès à de l'électricité en suffisance à un prix concurrentiel et stable
- Développer les métiers de la transition énergétique en termes de ressources humaines et de matériaux, notamment dans les filières de la rénovation et des énergies renouvelables

Agriculture

- Accélérer la transition agroécologique en renforçant le soutien au monde agricole qui s'y engage, via une PAC verte renforcée et une restauration du maillage écologique.
- Développer l'agroécologie et en finir avec les pesticides.
- Développer les activités agro-alimentaires en réduisant les démarches administratives et en faisant passer l'AFSCA sous la tutelle du ministère de la Santé.
- Faciliter la transmission des fermes pour les générations et garantir l'accès à la terre agricole.
- Prioriser les usages nourriciers des terres agricoles et renforcer notre approvisionnement alimentaire local.
- Renforcer les droits et l'égalité des femmes et des hommes dans le monde agricole en assurant leur place dans les instances et en facilitant leur accès à la propriété.

La vision d'Ecolo



Consommation

- Agir pour une industrie de la mode plus durable et plus respectueuse des droits humains.
- Limiter la publicité dans les espaces publics et interdire les publicités pour les biens et services polluants.
- Interdire par la loi l'obsolescence organisée, étendre la durée des garanties sur les produits et services et la disponibilité des pièces détachées et revoir le régime fiscal de l'amortissement
- Mettre au point un Eco-score fiable et pertinent.
- Soutenir l'artisanat pour valoriser le savoir-faire et les ressources locales.
- Développer l'économie de la fonctionnalité et du partage, en soutenant les coopératives et les fablabs, et en garantissant à terme au moins un repair café et une donnerie par commune.
- Accélérer le déploiement de l'économie circulaire.
- Établir les conditions nécessaires à une réindustrialisation verte, régénératrice, créatrice d'emploi de qualité, et contribuant à l'autonomie stratégique européenne.
- Orienter l'ensemble des soutiens publics vers l'accompagnement des entreprises contribuant aux objectifs sociaux, climatiques et environnementaux ambitieux de la transition écologique.
- Inscire nos entreprises publiques dans une dynamique d'entrepreneuriat durable et d'exemplarité en matière de conditions de travail et de dialogue social.
- Faire de la commande publique un levier central de la transition.
- Soutenir le secteur de l'économie sociale.
- Créer un statut d'entreprise à « mission d'intérêt commun ».
- Mieux valoriser nos matières premières et leurs métiers, et relocaliser l'extraction en Europe.

Alimentation durable

- Encourager l'adoption d'habitudes alimentaires saines, notamment en augmentant la part de protéines végétales dans nos assiettes.
 - Rendre accessible l'alimentation bio en développant le secteur et en supprimant la TVA sur les produits bio locaux.
 - Supprimer la TVA sur les aliments biologiques produits localement, étendre la gratuité des cantines scolaires, réguler les marges des intermédiaires et élaborer les bases d'une politique de solidarité et de Sécurité sociale alimentaire.
-  Garantir des repas sains et accessibles à tou·tes nos enfants et à nos aîné·es en visant 50% de repas bio et locaux dans les collectivités d'ici 2030.
- Garantir la sécurité et la solidarité alimentaire au niveau international en imposant la réciprocité des normes sanitaires, environnementales et sociales.
 - Relocaliser notre production et transformation alimentaires en s'appuyant sur le développement de filières agro-alimentaires et de ceintures alimentaires autour de chaque agglomération ou grande ville.
 - Développer la démocratie alimentaire en renforçant les Conseils de Politique Alimentaire.
 - Soutenir l'Horeca dans sa transition écologique pour une alimentation saine et locale en prenant en charge le coût de la certification bio.
 - Soutenir davantage les formations agronomiques et culinaires qui encouragent une alimentation durable, locale et de saison.

La vision d'Ecolo



Gestion des déchets

- En finir avec la pollution plastique, en travaillant à la suppression de tous les emballages plastiques et en supprimant progressivement tout usage unique ou de très courte durée de matière plastique.
- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire à l'horizon 2030.
- Réglementer les invendus et généraliser leur don aux associations en charge de l'aide alimentaire.
- Réduire de moitié la production de déchets résiduels des ménages et entreprises.
- Étendre la garantie légale des appareils électroniques.
- Mettre en œuvre un système de consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique dès 2025, et généraliser peu à peu le procédé à d'autres produits.
- Soutenir les produits durables et interdire par la loi toute forme d'organisation de l'obsolescence programmée des objets.
- En finir avec l'omniprésence de l'usage unique et généraliser les produits et les emballages réutilisables.

Gestion des sols et de l'eau

- Préserver et restaurer la qualité écologique et la fonctionnalité des cours d'eau.
- Améliorer la qualité des eaux.
- Généraliser la gestion intégrée de l'eau de pluie (GIEP).
- Réduire l'utilisation des engrais azotés chimiques et les autres sources d'azote dans l'environnement pour lutter contre l'eutrophisation des plans d'eau et des cours d'eau.
- Atteindre le bon état écologique de nos masses d'eau et organiser une consultation citoyenne autour du décret sur la hiérarchisation des usages de l'eau.

La vision d'Ecolo



Aménagement du territoire

- Rendre la participation et la concertation en matière d'aménagement du territoire accessibles à toutes et tous en y investissant le temps, l'énergie et les moyens nécessaires.
- Adapter nos territoires aux dérèglements climatiques.
- Adopter un PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) climatique en Région bruxelloise afin de rendre nos territoires davantage résilients face aux dérèglements climatiques.
- Préserver et restaurer les espaces naturels et promouvoir l'urbanisme circulaire
- Doter les pouvoirs publics d'outils et de leviers opérationnels pour rendre nos territoires plus verts, plus résilients et plus accueillants.
- Prendre en compte la biodiversité et les services éco-systémiques dans les projets de construction et d'aménagement.
- Augmenter le nombre d'espaces verts accessibles au public en verdurant des espaces aujourd'hui minéralisés, en réhabilitant des terrains vagues et des friches, et en ouvrant au public certains espaces qui ne lui sont pas accessibles aujourd'hui.
- Végétaliser nos villes, renforcer la résilience de nos forêts et accélérer la rénovation des bâtiments afin de nous rendre plus robustes face aux sécheresses et vagues de chaleur.
- Végétaliser massivement l'espace public et privé, en plantant à nouveau 4000 km de haies, un million d'arbres et en créant 2000 mares écologiques.
- Végétaliser massivement nos espaces publics et offrir un accès facile à la nature, en déployant la stratégie « 300-30-3 » (un espace vert à 300 mètres, 30 % du territoire protégé, 3 arbres à portée de vue de chez soi) tout en protégeant réglementairement un maillage vert, bleu et noir étoilé.
- Favoriser la durabilité des bâtiments et du secteur de la construction.
- Adopter le « stop béton » pour en finir avec la bétonisation à outrance.
- Garantir la qualité des bâtiments, des infrastructures et des espaces publics pour améliorer le cadre de vie.
- Se protéger des pollutions intérieures, en rénovant les bâtiments, en renforçant les outils de détection et en informant sur les bons gestes à adopter pour préserver sa santé.
- Diminuer la pollution sonore.
- Créer les conditions pour que nous passions plus de temps dehors.
- Réhabiliter 100 km de sentiers par an en Wallonie.
- Promouvoir la ville à 10 minutes (c'est-à-dire: tous les services offerts par une ville à 10 minutes de chez soi) et la vie de proximité.
- Installer des fontaines à eau et des sanitaires publics gratuits.

La vision des Engagés



Généralités

- Mener une politique adaptée à la lutte contre les dérèglements climatiques.
- Veiller à la mise en œuvre rapide du Pacte vert à travers la sobriété, le déploiement d'infrastructures publiques et des financements adéquats pour la protection de la transition écologique et climatique sur le long terme via la mise sur pied d'un Fonds dédié au climat.
- Organiser une convention citoyenne sur le climat et la biodiversité ouverte aux citoyens, aux associations, aux acteurs économiques ainsi qu'aux experts.
- Réindustrialiser l'économie européenne, y compris dans les secteurs lourds en prenant en compte les impératifs climatiques et environnementaux.
- Décarboner l'industrie et les entreprises tout en les protégeant de la concurrence déloyale avec les pays non européens.
- Établir un pacte fiscal, environnemental et social de façon à rendre plus cohérentes toutes les fiscalités qui coexistent et affecter les recettes au financement de la transition notamment pour les publics plus vulnérables et pour nos entreprises.
- Accompagner socialement la transition en assurant un revenu de transition à chaque citoyen pour lui permettre de faire face à la hausse des prix provoqués par la fiscalité verte.
- Faire des négociations climatiques internationales une compétence exclusive de l'Union européenne.
- Mettre sur pied un Fonds dédié au Climat pour financer la transition écologique et créer des emplois qui contribuent à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- Mettre en œuvre les instruments de solidarité sur lesquels la COP27 s'est accordée et veiller au bon suivi des conclusions de la COP28.
- Instaurer un système de solidarité environnementale envers les pays moins prospères.
- Soutenir les plus vulnérables, en Belgique et ailleurs, qui n'ont aucun moyen pour réussir leur décarbonation.
- Évaluer la performance environnementale totale du bâtiment et ne pas se limiter à sa performance énergétique, en intégrant dans la certification diverses dimensions.
- Développer un plan européen de prévention du bruit.
- Ériger de nouvelles règles plus strictes en matière de qualité de l'air extérieur.
- Mettre en place, à côté du réseau de mesures officiel de la qualité de l'air extérieur, un réseau de mesures secondaires d'information installé sur le mobilier urbain qui permettrait de sensibiliser la population à la problématique dans les zones les plus polluées.
- Sensibiliser tous les citoyens à l'importance de la bonne qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques ainsi qu'à la pollution de l'air intérieur par différents objets.
- Renforcer les projets liés à la qualité de l'air auprès des écoles, crèches, hôpitaux, logements publics et autres structures dédiées aux personnes sensibles.
- En Wallonie, poursuivre la mise en œuvre du décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules.

La vision des Engagés



Biodiversité

- Être combatifs sur les enjeux de la biodiversité et en faire un ministère explicite doté de moyens d'action concrets afin d'atteindre les objectifs internationaux et européens dans les temps.
- Signer la déclaration d'Amsterdam visant à éliminer la déforestation des chaînes de produits agricoles avec les pays européens et prendre les mesures législatives en conséquence au niveau belge et européen.
- Intégrer la reconnaissance légale, via un statut particulier, des parcs nationaux dans la loi de conservation de la nature (LCN) comme pour les parcs naturels.
- Demander à un comité scientifique pluridisciplinaire et indépendant d'évaluer les impacts des parcs éoliens implantés en Belgique, sur les populations vivant à proximité et sur la biodiversité.
- Diffuser de manière beaucoup plus accessible et claire l'information liée à la biodiversité régionale et communale.
- Établir une stratégie nationale belge contre la déforestation importée.
- Prendre des mesures pour stopper l'érosion de la biodiversité.
- Développer les espaces protégés et soutenir les actions de régénération de la biodiversité
- Mettre en œuvre des actions visant à régénérer la biodiversité dans les zones d'intérêt afin de renforcer le réseau écologique, mais aussi de l'étendre au sein des milieux (péri-)urbains.
- Améliorer la protection des insectes, en particulier les espèces indigènes et pollinisatrices.
- Promouvoir la révision de la Directive Habitats pour mieux tenir compte de l'évolution de la situation des insectes et de leur rôle dans la pollinisation.
- Lutter contre les espèces exotiques invasives en formant les ouvriers communaux et régionaux.
- Instaurer et mettre en ligne un référentiel réalisé par des professionnels pour toutes les espèces pouvant être détenues par des particuliers.
- Harmoniser les réglementations liées à la tonte par les robots tondeuses et limiter leur utilisation à la période diurne.
- Tenir compte de l'impact du bruit et de la pollution lumineuse dans le cadre des mesures axées sur la conservation de la biodiversité.
- Planter un arbre lors de chaque naissance afin de promouvoir les liens entre les citoyens et la nature.
- Renforcer et systématiser l'accompagnement des propriétaires de terrains afin de préserver et restaurer la biodiversité.
- Encourager les propriétaires à végétaliser les immeubles.
- Intensifier l'augmentation du réseau d'aires (strictement) protégées par le biais de création/ agrandissement de nouvelles réserves et de restaurations d'écosystèmes.
- Renforcer et la transition vers une sylviculture toujours plus durable tout en considérant l'approche multifonctionnelle de la forêt.
- Investir massivement dans la communication autour de la circulation en forêt.
- Évaluer et conditionner les aides publiques forestières à des exigences sociétales, environnementales, climatiques et économiques bien définies.
- Permettre aux mouvements de jeunesse une accessibilité en forêt respectueuse des habitats et espèces.

La vision des Engagés



Énergie

- S'engager pour une véritable union énergétique européenne.
- Sortir du Traité sur la charte de l'énergie et soutenir un nouveau traité de non-prolifération des énergies fossiles.
- Limiter la concurrence énergétique entre États membres par une homogénéisation des subsides énergétiques, avant la suppression de subsides aux énergies fossiles.
- Interdire le financement de nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles
- Renforcer le mouvement vers les énergies décarbonées grâce à une production européenne de l'énergie.
- Établir et renforcer le développement des réseaux d'interconnexions électriques pour permettre les échanges d'électricité renouvelable.
- Instaurer un prix stratégique européen pour l'électricité et le gaz au niveau européen.
- Renforcer et faciliter l'achat groupé pour l'approvisionnement en énergie venant de l'extérieur de l'Europe
- Organiser un phasing-out concernant l'usage de biocarburants de première génération au niveau européen.
- Décarboner notre économie avec un mix énergétique "renouvelable - nucléaire".
- Rapprocher le plus possible les lieux de production et de consommation d'électricité afin de limiter le nombre de lignes à haute tension et le coût du réseau de transport.
- Mettre en œuvre une ambition forte de quintupler la production d'électricité photovoltaïque et éolienne ou à partir d'autres sources renouvelables ou décarbonées.
- Développer une énergie nucléaire civile, notamment par le biais de petits et moyens réacteurs européens.
- Financer des budgets participatifs à partir des recettes fiscales sur les éoliennes.
- Inciter les entreprises à investir dans des solutions énergétiques renouvelables par des incitations fiscales ciblées.
- Octroyer des incitants fiscaux pour les combustibles de chauffage liquides ou gazeux à faible teneur en carbone par la réduction des droits d'accises.
- Réduire les délais nécessaires pour connecter une nouvelle installation photovoltaïque au réseau de distribution.
- Rendre la transition énergétique payable pour les ménages en précarité énergétique en réformant le tarif social du gaz et de l'électricité ainsi que le fonds mazout.
- Proposer des prix avantageux et stables aux consommateurs par le biais d'un contrat fixe pour une période déterminée.
- Autoriser des frais de résiliation dans les contrats fixes de manière à diminuer la prime de risque et faire diminuer la facture pour les consommateurs qui vont au terme de leur contrat.
- Terminer la réforme du marché de l'électricité.
- Garder un coût raisonnable de l'énergie à tout le moins aussi compétitif qu'en Flandre ou que dans les pays voisins.
- Initier une production belge d'hydrogène vert, bleu et rose. L'hydrogène est une technologie d'avenir dans laquelle il faut investir, mais elle a aussi ses limites.
- Abroger la loi de sortie du nucléaire de 2003 et la remplacer par une nouvelle loi fixant le cadre de futurs investissements dans le nucléaire.
- Multiplier les communautés énergétiques locales en en prévoyant une dans chaque zoning.

La vision des Engagés



Agriculture

- Développer une agriculture durable et nourricière (ADN) : mettre l'accent sur une agriculture respectueuse de l'environnement et axée sur la durabilité
- Jeter les bases et les fondements d'un respect durable du secteur agricole.
- Confirmer et soutenir le secteur agricole et les agriculteurs dans leur activité et leur rôle stratégique de renforcement de la sécurité alimentaire européenne..
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des agriculteurs et de leurs familles.
- Faciliter l'accès à la terre et l'installation d'agricultrices et d'agriculteurs
- Organiser des Assises de la formation et de l'enseignement agricoles pour mettre les enjeux du climat et de la biodiversité au cœur des apprentissages agricoles.
- Favoriser les pratiques culturales de préservation des sols et celles permettant d'augmenter les teneurs en matière organique.
- Labelliser la production belge 100 % sans produits phytosanitaires ou bio pour 2040 au plus tard.
- Assurer une concurrence loyale et équitable entre l'Union européenne et ses partenaires commerciaux externes.
- Soutenir le développement d'une agriculture urbaine dans certaines filières.
- Rapprocher l'agriculture animale et végétale.
- Opérer un glissement des aides à l'hectare vers des aides à l'unité de travail (UT) pour favoriser l'agriculture familiale, l'attractivité du métier et lutter contre l'accaparement souvent spéculatif des terres agricoles.
- Soutenir et développer les filières agricoles spécialisées misant sur des prix rémunérateurs.
- Renforcer les relations entre les fermes et la population.
- Rémunérer les efforts climatiques et environnementaux des agriculteurs.
- Valoriser les circuits courts et les produits du terroir.

Alimentation durable

- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2030.
- Mettre en lien des initiatives de la Communauté française et des projets wallons de cantines durables, mobilisation des cuisines de maisons de repos et d'hôpitaux.
- Réapprendre les bases d'une alimentation saine et d'une cuisine .
- Intégrer obligatoirement aux programmes de toutes les écoles primaires et secondaires la question de l'alimentation saine.
- Développer les réseaux d'alimentation et durable saine : soutien renforcé au maraîchage (PAC), au petit élevage et aux ceintures alimentaires sur l'ensemble du territoire.
- Proposer une alimentation saine et équilibrée à l'école, dans les établissements pour personnes âgées ou personnes handicapées, les hôpitaux... à un prix abordable.
- Réformer la PAC pour favoriser une alimentation relocalisée.
- Encourager la consommation de produits locaux et saisonniers.
- Valoriser nos circuits courts et nos produits du terroir et relocaliser notre alimentation.
- Diminuer ou supprimer la TVA sur des produits sains et cultivés localement, ainsi que sur d'autres produits de première nécessité.
- Préconiser 0 % de TVA sur les fruits et légumes.
- Développer des potagers communautaires.

Pour les jeunes

Pour les jeunes

La vision des Engagés



Consommation

- Sensibiliser le public en lançant des campagnes nationales d'information sur l'importance de l'écoresponsabilité et sur la manière de lire et d'interpréter les étiquettes environnementales.
- Améliorer l'information des citoyens sur l'impact de leur consommation au travers de campagnes de communication de grande envergure.
- Faire en sorte que chaque consommateur dispose d'une information claire et correcte sur l'ensemble des coûts écologiques liés à un produit.
- Sensibiliser et informer le citoyen sur les impacts du « tout et tout de suite ».
- Apposer sur les produits un éco-score, afin que nous puissions faire nos achats pour notre bien à nous, mais aussi pour celui de notre planète.
- Taxer les biens de consommation proportionnellement à leur impact environnemental et notamment aux émissions de carbone nécessaires à leur production et transport.
- Faire payer les pollueurs et mettre sur pied un mécanisme de responsabilité élargie des producteurs: les producteurs de produits contenant des substances polluantes doivent contribuer au coût de la pollution et de la restauration.
- Mettre pleinement en œuvre la directive sur le devoir de vigilance en matière de développement durable des entreprises.
- Mettre en place des incitatifs fiscaux ou des subventions pour les entreprises qui s'associent dans des projets d'économie circulaire.
- Inciter les entreprises vertes à travers des incitants fiscaux pour les entreprises qui adoptent des pratiques durables et qui fournissent des informations transparentes sur leur impact environnemental.
- Encourager les normes européennes en vue d'imposer un bilan carbone aux entreprises et une analyse du cycle de vie aux produits.
- Interdire, au niveau européen, la pratique de l'obsolescence programmée et doter l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) d'un pouvoir de sanction financière.
- Instaurer un indice de réparabilité, sur base du modèle français, qui permet au consommateur d'être informé de la capacité à réparer et à recycler le bien acheté.
- Allonger la garantie d'usage sur les biens et produits commercialisés en favorisant la réparabilité plutôt que le remplacement.
- Diminuer la TVA à 6 % sur les services de réparation et pièces de rechange.
- Interdire aux plateformes de commerce en ligne de détruire les produits retournés et invendus et les obliger à les stocker, les revendre par d'autres filières, les offrir ou les recycler.
- Appliquer une taxe « climat » sur la publicité en fonction du produit qui en est l'objet afin de financer un fonds de transition.
- Interdire la publicité commerciale dans les espaces publics.
- Interdire à certains secteurs de faire de la publicité lorsqu'il est prouvé qu'ils sont néfastes pour l'environnement, pour la biodiversité ou encore pour la santé humaine et animale.
- Laisser une place privilégiée aux publicités qui répondent à des enjeux sociétaux ou qui ont un impact positif sur l'environnement, sur la biodiversité ou sur la santé.
- Interdire la publicité commerciale par téléphone et permettre une suppression des données des listes commerciales sur demande.
- Mettre pleinement en œuvre les nouvelles règles européennes sur l'écoconception des produits visant à garantir leur caractère durable

La vision des Engagés



Gestion des déchets

- Instaurer une fiscalité environnementale pour les emballages, favorisant la valorisation de la réutilisation des matériaux.
- Œuvrer au sein des institutions internationales à l'interdiction des microplastiques au niveau mondial et interdire leur utilisation dans les cosmétiques et emballages biodégradables, au niveau européen.
- Encourager une filière wallonne de traitement des déchets et taxer davantage les exportations de déchets.
- Supprimer progressivement les formes d'emballage non durables et les formes de suremballage.
- Légiférer au niveau européen pour imposer, partout, le système de la consigne physique sur les canettes et bouteilles en plastique.
- Développer des plastiques 100 % biosourcés et biodégradables ainsi que des plastiques à longue durée de vie que l'on peut facilement réutiliser.
- Mieux informer les consommateurs sur la seconde vie des plastiques biosourcés et biodégradables
- Encourager la recherche dans la revalorisation énergétique des déchets.
- Renforcer le tri sélectif en amont et en aval et élargir la liste des déchets non incinérables.
- Planifier la fin progressive de l'incinération des déchets au profit de l'économie circulaire
- Geler la construction de nouveaux incinérateurs et limiter la durée de vie des installations existantes
- Développer à Bruxelles et en Wallonie des « pôles de circularité » par grande filière.
- Interdire totalement les microplastiques dans les textiles.
- Interdire, au niveau européen, l'exportation des déchets plastiques collectés sur le territoire de l'UE vers des pays non membres de l'OCDE.
- Soutenir le secteur des matériaux de construction, notamment avec Wallonie Entreprendre, pour qu'il renforce la production de matériaux recyclés, recyclables, réutilisés ou réutilisables.
- Favoriser le recyclage et la réutilisation des déchets de la construction en mettant en place de nouvelles normes sur les matériaux.

Gestion des sols et de l'eau

- Favoriser l'aboutissement de la Stratégie européenne « Soil Strategy for 2030 » pour combler le vide juridique et donner au sol la même importance que l'air, l'eau et l'environnement marin.
- Sensibiliser tous les citoyens à l'importance d'une utilisation rationnelle et économe de l'eau dans la vie quotidienne en évitant les pertes et gaspillages.
- Assurer une totale transparence vis-à-vis de la population, des consommateurs et des autorités locales.
- Promouvoir des pratiques agricoles qui soient moins consommatrices d'eau et qui évitent le ruissellement et l'érosion.
- Réaliser un état des lieux des substances qui présentent un risque significatif pour la santé humaine et l'environnement et développer une cartographie accessible aux citoyens.
- Interdire les PFAS au niveau européen.
- Finaliser l'atteinte de l'objectif d'assainissement de 100 % des eaux usées, qu'il soit collectif ou individuel.
- Imposer comme en Flandre des citernes d'eau de 10.000 litres lors de la construction ou de la rénovation profonde d'un immeuble.
- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau en supprimant notamment les obstacles, dont ceux infranchissables, pour la biodiversité.

La vision des Engagés



Aménagement du territoire

- Prendre en compte dans les outils de planification, d'aménagement et d'urbanisme de nouveaux risques induits par le réchauffement.
- Lancer un Plan global de reconquête des territoires ruraux par les services au public.
- Augmenter le volume des aides publiques avec cofinancement européen en faveur du développement des territoires ruraux wallons et de la qualité de vie de leurs habitants.
- Guider le développement des quartiers nouveaux et des grands projets de réaménagement et de rénovation autour des espaces publics et du vécu des piétons.
- Densifier de manière raisonnable certains quartiers et villages en préservant la qualité des paysages urbains et ruraux ainsi que les perspectives autour des bâtiments et sites remarquables.
- Imposer une gestion différenciée et extensive des espaces publics pour promouvoir les zones de biodiversité.
- Revoir les règles d'urbanisme et plans de secteur afin de favoriser la densification de l'habitat et la diversification des activités à l'intérieur des zones rurales tout en veillant à un meilleur agencement du bâti et des fonctions sur le territoire.
- Systématiser l'implémentation d'aménagements en faveur de la biodiversité dans le cas de restaurations et de nouvelles constructions chez les particuliers et sur les bâtiments publics.
- Encourager la mutualisation d'espace public dédié à la biodiversité surtout aux endroits entourés d'habitations sans jardin.
- Promouvoir la culture de la qualité du bâti dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire en l'intégrant mieux dans les critères d'attribution de marchés publics.
- Améliorer la transparence sur la longévité des matériaux de construction par des certifications et des campagnes d'information.
- Renforcer l'isolation par rue, quartier ou immeuble, de manière à générer des économies d'échelle et à renforcer la cohérence des projets dans un même lieu.
- Développer une infrastructure verte efficiente, notamment en milieu urbain, en utilisant les outils de l'aménagement du territoire.
- Encourager les architectes à prévoir des jardins, potagers, composts, locaux à vélos, bornes électriques et autres équipements partagés dans la conception des immeubles et lotissements et quartiers.
- En période de canicule, mettre à disposition des bâtiments administratifs climatisés ou nouer un partenariat avec des organisations privées de manière à créer des salles froides climatisées.
- Atteindre la « neutralité béton ».
- Intensifier et faire une priorité de la végétalisation du bâti en ville.
- Mettre en place un fonds d'investissement spécifique destiné à financer la réalisation des espaces verts, des aménagements de voirie et des équipements prévus dans les plans d'aménagement.
- Revégétaliser les rues de nos villes et villages.
- Aménager, entretenir, rénover et sécuriser des espaces ou infrastructures spécifiques et polyvalents.
- Aménager un maillage vert important dans toutes les zones habitées.
- S'assurer que chaque citoyen ait accès à un espace vert à moins de 300 m du domicile.
- Promouvoir et développer des méthodes d'entretien léger pour les parcs et espaces verts, qui favorisent l'ensauvagement et la biodiversité.
- Encourager les communes à aménager des rues ou places en espaces piétons conviviaux durant les congés scolaires.
- Penser à l'aménagement du territoire en termes de mixité générationnelle.
- Favoriser la mixité des fonctions et la convivialité, tout en permettant de réduire les déplacements par une meilleure localisation des activités.

La vision du PS



Généralités

- Mettre en place une planification éco sociale, afin de s'assurer que les ressources naturelles soient gérées dans l'intérêt collectif et que la transition soit juste.
- Construire un espace de débat public sur la transition éco sociale sous forme d'initiative démocratique citoyenne.
- Imposer les grandes fortunes au niveau européen pour financer la transition écologique et sociale.
- Créer un pôle public belge de financement pour mettre en œuvre une stratégie de financement coordonnée, durable et ambitieuse.
- Investir pour rénover massivement les bâtiments, rendre les modes de transports plus accessibles, faire de la Belgique la plaque tournante des énergies vertes ou encore amplifier les programmes et investissements en R&D (recherche et développement).
- Continuer de soutenir les instituts de statistiques dans la construction de leurs indicateurs alternatifs (notamment des indices composites très intéressants comme ceux relatifs aux conditions du bien-être, à l'empreinte écologique et biocapacité ou à la gouvernance).
- Améliorer le financement de l'économie réelle et de la transition environnementale en améliorant l'accessibilité au crédit, tant pour les ménages que pour les entreprises et en réorientant les flux financiers pour financer les besoins massifs relatifs à la transition climatique.
- Ancrer les pouvoirs locaux dans la transition écosociale en renforçant les aspects éco sociaux des actions et des investissements prévus dans les plans stratégiques communaux.
- Limiter l'impact du système de santé sur le climat en fixant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du système de soins de santé.
- Continuer les efforts de réduction progressive de l'usage des pesticides et des produits chimiques.
- Poursuivre les politiques de réduction de la pollution de l'air.
- Renforcer les cadres légaux fédéral et régional pour la lutte contre la pollution de l'air intérieur et de l'air extérieur et contre les nuisances sonores.

Biodiversité

- Transposer en Wallonie le règlement européen sur la restauration des écosystèmes naturels.
 - Mettre en œuvre la stratégie Biodiversité 360° proposée durant la législature 2019-2024 par le Gouvernement wallon.
 - Soutenir les communes pour qu'elles appliquent les dispositions relatives au réseau écologique et aux infrastructures vertes au niveau local et/ou supracommunal.
 - Assurer l'adaptation de la forêt aux changements climatiques et renforcer sa résilience.
 - Améliorer l'état de conservation de la biodiversité forestière et la continuité des liaisons écologiques des forêts.
- Pour les jeunes Renforcer le rôle éducatif de la forêt et sensibiliser les jeunes à ses atouts multifonctionnels.
- Obliger les propriétaires et les gestionnaires de forêts à améliorer la quantité et la qualité de l'écosystème forestier et/ou à augmenter ses services écosystémiques.
 - Renforcer la filière bois wallonne et limiter les grandes exportations du bois wallon.
 - Inciter la création des coopératives forestières permettant d'instaurer une gestion collective de la ressource et de limiter la fragmentation de la forêt wallonne.
 - Réformer la loi sur la chasse.

La vision du PS



Énergie

- Mieux réguler le marché de l'énergie afin de réinstaurer la possibilité pour les pouvoirs publics d'intervenir directement sur le marché et de remettre l'équilibre et la prévisibilité.
- Instaurer des obligations environnementales et énergétiques ambitieuses mais soutenables, progressives et accessibles.
- Décarboner la production d'énergie et promouvoir la sobriété énergétique afin d'atteindre le 100 % renouvelable d'ici 2050 et de réduire la demande énergétique.
- Veiller à ce que l'accès aux énergies renouvelables soit socialement équitable et à ce que la réduction de la demande n'affecte pas les citoyens les plus vulnérables.
- Appuyer les initiatives de coopératives d'énergie renouvelable et renforcer le développement des communautés d'énergie renouvelable.
- Assurer la prolongation de dix ans des deux centrales Doel 4 et Tihange 3 pour novembre 2025.

Agriculture

- Refuser la ratification des accords commerciaux en cours de négociation au niveau européen encourageant un modèle agricole exportateur, non durable et extensif.
 - Renforcer les interventions de marché afin de garantir des rémunérations plus justes et stables aux agriculteurs européens. Il s'agit notamment de réinstaurer les systèmes de quotas et de soutien aux prix dans les secteurs où les prix sont sujets à une forte volatilité et/ou structurellement trop bas.
 - Adopter une loi sur la protection des prix agricoles.
 - Amplifier les connaissances et l'accompagnement afin de développer une expertise wallonne en matière de transition agroécologique.
-  Renforcer le budget des paiements « jeunes agriculteurs ».
- Continuer et améliorer le soutien à l'agriculture biologique et à la transition vers l'agroécologie.
 - Plaider pour un soutien fort au travers des aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique.

Alimentation durable

- Assurer les conditions d'accès à une alimentation durable et de qualité.
- Soutenir des expériences locales en matière de développement d'une sécurité sociale de l'alimentation.
- Favoriser l'accès des marchés publics des pouvoirs locaux, notamment pour les repas scolaires, aux produits issus de l'agriculture biologique et/ou des circuits courts.
- Limiter drastiquement la promotion de produits alimentaires néfastes pour la santé.
- Développer une véritable politique d'éducation à la santé nutritionnelle, grâce à l'extension de la gratuité des cantines scolaires.

La vision du PS



Consommation

- Améliorer les droits des consommateurs.
- Renforcer la transparence de certains secteurs économiques (notamment alimentaires, financiers et énergétiques) pour améliorer le rapport qualité-prix pour les consommateurs et diminuer les risques qu'ils encourent.
- Donner une information simplifiée et standardisée au consommateur afin de lui permettre d'identifier rapidement l'impact sanitaire, éthique, social et environnemental du produit qu'il achète.
- Lutter contre la surconsommation.
- Favoriser l'économie circulaire et lutter contre l'obsolescence programmée.
- Prolonger la durée de garantie légale obligatoire des produits ayant un indice de durabilité élevé.
- Favoriser une économie de l'usage, développer le secteur de la réparation et favoriser la mise sur le marché de produits avec une durée de vie longue.
- Soutenir la transition de l'industrie wallonne vers une économie bas carbone et renforcer l'économie circulaire.
- Réorienter les aides publiques à destination des entreprises pour améliorer leur impact social et environnemental.
- Préserver la compétitivité des entreprises décarbonées
- Établir une obligation pour les entreprises de calculer l'empreinte carbone de tout produit vendu dans l'Union européenne.
- Interdire la publicité pour les produits impactant négativement l'environnement.
- Mieux réguler et contrôler l'économie de plateforme, les sites d'e-commerce ou encore les pratiques consistant à tracer les comportements et/ou tenter de manipuler leurs comportements.

Gestion des déchets

- Continuer à défendre, au niveau international, la mise en place d'un traité mondial pour mettre fin à la pollution plastique.
- Continuer les efforts de renforcement des normes et d'amélioration de la conception des produits, au niveau européen et fédéral.
- Formuler un cadre légal pour lutter contre le gaspillage alimentaire à toutes les étapes de la chaîne.
- Soutenir le secteur de la gestion des déchets pour financer la décarbonation des processus.
- Viser l'élimination totale des emballages à usage unique.
- Lutter contre l'exposition aux substances nocives.
- Encourager l'utilisation des matériaux recyclés dans le secteur de la construction et valoriser les matériaux issus des projets de démolition.

La vision du PS



Aménagement du territoire

- Renforcer le rôle structurant de nos centralités (revitalisation des espaces publics et des quartiers commerçants, redynamisation des marchés organisés par les communes, renforcement du soutien aux tiers-lieux, etc.) et de ramener du commerce de proximité dans nos villes et villages.
- Adapter le territoire contre les effets du changement climatique et protéger les citoyens et la nature en réintroduisant dans les politiques publiques des notions telles qu'impact, vulnérabilité, exposition, résilience.
- Élaborer une approche globale et intégrée pour lutter contre les inondations.
- Encourager les initiatives locales de désimperméabilisation et de végétalisation.
- Porter attention à la végétalisation des lieux scolaires ainsi qu'à la sécurisation et à l'amélioration de la qualité de l'air aux abords des écoles.

Gestion des sols et de l'eau

- Inscrire dans la Constitution l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental.
- Privilégier la prévention primaire en limitant la pollution à la source, en limitant la mise sur le marché des substances toxiques pour la santé et en encourageant les producteurs à trouver des alternatives.
- Consolider l'évaluation, l'analyse et le suivi des contaminants émergents, notamment les PFAS.

La vision du MR



Généralités

- Adapter toutes nos politiques climatiques sur base de données étayées et de critères scientifiques.
- Établir un programme national sur des bases factuelles et chiffrées qui décrit clairement les programmes d'action et d'investissement.
- Mettre en place un vrai pilotage, sur base de données établies scientifiquement et étayées en matière, par exemple d'impact économique, de monitoring de la biodiversité et d'efficacité énergétique.
- Améliorer sensiblement la qualité moyenne de l'air par une transition réussie vers une électrification des usages.

Biodiversité

- Améliorer la connaissance et la détection des espèces invasives, ainsi que renforcer la lutte contre ces nuisances.
- Cartographier le maillage écologique de manière plus transparente et plus rigoureuse.
- Mettre en place une stratégie d'adaptation [des impacts du changement climatique dans certaines forêts] en concertation avec les propriétaires et les acteurs locaux.
- Le capital naturel des forêts et la valorisation économique doivent aller de pair et augmenter de concert.
- Soutenir les implantations de haies et les bandes utiles à l'amélioration de la biodiversité dans nos campagnes.
- Donner un statut juridique aux parcs nationaux en Wallonie et porter la réflexion en milieu urbain.
- Développer des protocoles de reconnaissance d'écosystèmes remarquables à protéger et à intégrer dans un maillage écologique.
- Favoriser le retour d'une biodiversité actuellement beaucoup trop faible sur les berges du canal à Bruxelles.

Agriculture

- Plaider pour un « agrideal » au niveau européen pour refonder la Politique Agricole Commune (PAC)
- Systématiser beaucoup plus largement le bilan carbone des fermes et les pratiques qui permettent de tendre vers plus de durabilité.

Consommation

- Optimiser les processus pour réduire les volumes d'eau utilisés, promouvoir le recours à des emballages plus durables ou encore réduire la consommation d'énergie dans les processus de transformation.
- Inclure dans le prix des biens et services le coût réel des externalités négatives, notamment environnementales.

Gestion des déchets

- Soutenir le développement de l'économie circulaire, le recyclage et la réparabilité des objets.
- Appuyer la recherche pour qu'elle puisse améliorer les processus de recyclage des matières plastiques.
- Valoriser les déchets non consommés dans l'énergie ou la biométhanisation.

La vision du MR



Énergie

- Revoir la stratégie d'isolation du bâti
- Renforcer les incitants fiscaux et des prêts à taux 0, sur les bâtiments les moins performants énergétiquement et réinvestir dans les systèmes de chauffage décarbonés.
- Se donner les moyens de sortir des énergies fossiles ou de neutraliser les pollutions engendrées.
- Favoriser les alternatives aux chauffages à énergies fossiles les plus efficaces.
- Créer des incitations fiscales pour les particuliers investissant dans des systèmes d'énergie solaire, éolienne, etc.
- Opter, en toute transparence, pour un mix énergétique crédible, faisable et moins onéreux.
- Recentrer la politique de rénovation sur les bâtiments les moins performants.
- L'Etat doit montrer l'exemple en rénovant ses bâtiments dans un but d'économie d'énergie et de réduction des dépenses énergétiques.
- Mettre en place un monitoring constant des prix au niveau des autorités fédérales, en concertation avec les Régions.
- Modérer la fiscalité sur l'énergie pour éviter la double feuille d'impôt.
- Renforcer l'expertise publique dans la politique climatique et énergétique.
- Porter un vrai débat démocratique sur un mix énergétique et d'élaborer un Pacte énergétique en toute conscience et toute transparence
- Relancer un programme de construction de réacteurs nucléaires.
- Poursuivre le développement de l'éolien en mer.
- La question du stockage de l'électricité produite (énergies renouvelables électriques) est fondamentale
- Réfléchir l'exploitation de l'hydrogène comme alternative aux énergies carbonées
- Permettre aux communautés d'énergie renouvelable de se développer de manière simple et attractive.
- Recentrer les gestionnaires de réseaux sur leur métier de base (transporter et distribuer l'électricité)

Alimentation durable

- Encourager la mise en place de projets de fermes urbaines.
- Adapter la réglementation européenne afin de mettre en place un étiquetage précis, qui mentionnerait également la manière dont l'animal a été tué.
- Maintenir une exigence sanitaire optimale dans toute la chaîne alimentaire.
- Plaider pour plus de transparence sur l'impact climatique et environnemental, l'impact économique sur les producteurs ou les processus de transformation qui sont intervenus dans le produit.
- Faciliter les échanges entre les acteurs de la chaîne alimentaire et les acteurs capables de valoriser les produits moins « vendables ».
- Encourager le développement des applications de revente des excédents des restaurants et collectivités aux consommateurs à un prix réduit.

La vision du MR



Aménagement du territoire

- Que toute réglementation relative aux territoires fasse l'objet d'une consultation de tous les acteurs concernés, en premier lieu des propriétaires qui sont directement impactés par les réglementations.
- Lutter contre l'étalement urbain pour préserver les terres non minéralisées.
- Densifier en priorité sur les terrains déjà bâtis en évitant au maximum de construire sur les derniers espaces naturels (champs, friches industrielles, bois)
- Miser sur une densité mesurée [de l'habitat] qui n'écrase pas la qualité de vie.
- Respecter la typologie des quartiers bruxellois.
- Favoriser la mixité sociale, en cessant de concentrer les logements sociaux dans les quartiers précarisés
- Embellir des quartiers précarisés en y concentrant des investissements massifs
- Développer une forme de verticalité maîtrisée des bâtiments en Wallonie pour promouvoir un développement urbain dynamique et durable.
- Veiller à bien éclairer les infrastructures des pouvoirs publics. C'est un enjeu important en termes de sécurité routière et de sécurité des personnes – notamment des femmes – dans l'espace public urbain. Pour autant, il est possible de limiter les effets négatifs sur la biodiversité et les coûts que cela représente.
- Ramener la nature en ville.
- Poursuivre et accélérer la réhabilitation des décharges et des friches.
- A Bruxelles, évaluer la possibilité de « construire la ville sous la ville » en y implantant différentes activités sans empiéter sur l'espace en surface.
- A Bruxelles, accélérer la végétalisation des toitures, et notamment des toits des bâtiments publics.
- Réaliser un cadastre du sous-sol bruxellois, afin de pouvoir identifier les endroits propices à la plantation d'arbres à hautes tiges pour revégétaliser les espaces publics.
- Encourager la plantation de « Tiny Forests ».
- S'opposer à la destruction ou à la bétonnisation des derniers grands espaces verts bruxellois
- Créer un nouveau statut de « Parc Naturel Urbain ».

Gestion des sols et de l'eau

- Investir dans nos sols – dont la majorité ont subi une dégradation – via la prévention, la restauration de la santé et l'adaptation.
- Renforcer l'action contre l'imperméabilisation des sols.
- Encourager les technologies durables et fixer un cadre réglementaire et financier clair pour faire de notre secteur de l'eau un modèle de neutralité énergétique.
- Entamer une réflexion autour des boues d'épuration qui peuvent être valorisées en énergies renouvelables ou des réseaux d'égouttage qui peuvent être exploités dans des réseaux de chaleur.
- Investir dans le nettoyage du canal à Bruxelles.

La vision du PTB



Généralités

- Refédéraliser toute la politique climatique.
- Lancer un plan d'investissement public ambitieux dans les énergies renouvelables, la rénovation des logements et les transports publics.
- Lutter contre la pollution atmosphérique.
- Se retirer du marché du carbone européen et du système d'échange de quotas d'émission (ETS).
- Un seul ministre du Climat, pas quatre.
- Dans la lutte contre le changement climatique, mettre les technologies vertes à la libre disposition des pays en développement et les aider à se prémunir contre les catastrophes climatiques.
- Développer l'industrie circulaire, pour réduire la consommation d'énergie et de ressources et développer l'emploi.
- Lutter contre le lobbying des multinationales au sein des instances environnementales internationales en leur interdisant l'accès aux réunions.

Biodiversité

- Établir un cadre national de protection et de restauration de la biodiversité.
- Mettre à contribution les grands propriétaires et industriels, les géants de l'agroalimentaire et les producteurs de pesticides pour créer un fonds de restauration solidaire. Cette contribution permettra de financer des mesures d'accompagnement des plus petits propriétaires.
- Protéger en priorité les zones humides et les forêts anciennes.
- Appliquer la transparence sur les aides publiques octroyées aux activités susceptibles de porter atteinte à la biodiversité, au moyen d'un inventaire annuel, contrôlé par les parlements compétents.
- Renforcer et former le personnel des douanes pour mieux lutter contre le commerce illégal d'espèces végétales et d'animaux ou de produits issus de la déforestation.
- Développer des forêts mixtes en essences et en âges pour préserver nos forêts des effets des changements climatiques.
- Réduire les activités qui perturbent l'habitat naturel des espèces menacées à l'étranger.

Consommation

- Mettre fin à l'obsolescence programmée et développer l'économie circulaire.
- Rendre illégal et punissable l'obsolescence programmée et étendre la garantie légale.
- S'attaquer au secteur de la publicité et réduire drastiquement sa place dans l'espace public.

La vision du PTB



Énergie

- Réduire de moitié notre consommation d'énergie d'ici 2050 grâce à un plan d'investissement public dans les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments et les transports publics.
- Refuser la taxe carbone européenne sur le chauffage et le carburant.
- Mener une approche planifiée et des investissements publics massifs pour que, d'ici à 2030, au moins 70 % de notre production d'électricité provienne d'énergies renouvelables.
- Créer une entreprise publique nationale de l'énergie qui investit dans les éoliennes offshore et l'hydrogène vert, pour un approvisionnement stable et bon marché.
- Créer des entreprises publiques locales de l'énergie pour investir dans l'énergie solaire et éolienne, les batteries et les réseaux de chaleur.
- Soutenir la création de coopératives citoyennes qui construisent le système énergétique de demain au niveau local.
- Investir dans l'hydrogène.
- Rejeter l'accord Engie de juin 2023, qui répercute sur les citoyens tous les coûts liés au renouvellement de deux réacteurs nucléaires et aux déchets nucléaires.
- Nationaliser le parc de production énergétique d'Engie et des autres multinationales de l'énergie.
- Se retirer du Traité sur la Charte de l'énergie qui permet aux entreprises fossiles d'extorquer des milliards aux États.
- Préparer notre réseau électrique pour l'avenir et renforcer les connexions avec les pays voisins.

Agriculture

- Promouvoir des alternatives écologiques dans le domaine de l'agriculture.
 - Libérer les agriculteurs de l'emprise des banques privées, en mettant sur pied une banque publique d'investissement.
 - Soumettre à une taxation équitable les entreprises de l'industrie agroalimentaire qui ont engrangé des milliards de profits pendant des années au détriment des agriculteurs locaux.
 - Interdire la vente de terres agricoles par les pouvoirs publics et leur achat par des spéculateurs.
 - Sortir de la production et de la consommation d'agrocarburants.
 - S'opposer à la production de biocarburants et de biométhane à partir de cultures agricoles et interdire l'implantation de parcs de panneaux solaires.
 - Soutenir les agriculteurs dans la transition, afin de mieux protéger leurs cultures et leurs sols, donc leurs revenus, des risques climatiques.
 - Recentrer la politique agricole commune (PAC) sur l'activité agricole réelle, l'emploi, les services rendus à la société et la transition vers l'agroécologie et l'agriculture biologique.
- Pour les jeunes Augmenter les budgets consacrés à l'aide à la redistribution et au soutien des jeunes et des nouveaux agriculteurs.
- Réguler le marché des principaux produits agricoles en fonction de la demande interne.

La vision du PTB



Alimentation durable

- Attribuer à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) davantage de moyens financiers et humains.
- Soutenir et accompagner les petits producteurs et les coopératives, au lieu de les sanctionner.
- Privilégier une alimentation présentant un bon équilibre entre protéines végétales et animales.
- Proposer une alternative végétarienne dans les cantines scolaires et d'entreprise.
- Protéger l'alimentation et l'agriculture de la concurrence internationale.
- Dans les traités internationaux, faire respecter les mêmes normes environnementales, sanitaires, sociales et de bien-être animal que chez nous.
- Rejeter le traité Union Européenne-Mercosur et les accords de l'Union européenne avec des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande.
- Créer des marchés de gros régionaux et intercommunaux qui s'approvisionnent auprès des producteurs locaux à des prix rémunérateurs.
- Rendre la recherche en matière d'OGM (organisme génétiquement modifié) publique et indépendante.

Pour les
jeunes

Gestion des déchets

- Avoir un service public des déchets.
- Supprimer le suremballage et réduire autant que possible les objets à usage unique.
- Mettre en place un système équitable de consignes.
- Supprimer les taxes communales sur les déchets et revenir à la vente de sacs-poubelle bon marché.
- Maintenir ou revenir à deux tournées par semaine de ramassage des déchets ménagers et organiques en ville et dans les quartiers denses et une tournée dans les quartiers résidentiels et à la campagne.
- Ne plus permettre d'exporter des déchets sans preuve qu'ils y seront traités ou recyclés selon les mêmes normes sociales et environnementales que celles appliquées en Belgique.
- Créer un répertoire public de la production et les rejets des sites industriels.
- Lutter contre la pollution des espaces naturels par des déchets.

Aménagement du territoire

- Verdir les espaces publics pour les rendre moins chauds en été et capables de capter et stocker les précipitations.
- Développer une vision de l'aménagement du territoire indépendante des promoteurs immobiliers. Avant l'octroi de permis pour de grands projets immobiliers, accorder une plus grande importance aux riverains et aux petits commerçants.
- Respecter notre patrimoine historique, culturel et naturel, en revalorisant les sites patrimoniaux et les friches industrielles pour créer de nouveaux espaces naturels et des lieux de rencontre culturels.
- Soutenir le développement des services de première nécessité.
- Arrêter de construire dans les zones inondables.
- Doter les villes et villages de services de proximité.

La vision du PTB



Gestion des sols et de l'eau

- Arrêter l'artificialisation des terres.
- Inscrire le droit à l'eau et l'interdiction de privatiser l'eau dans la Constitution.
- Réduire notre consommation d'eau en ciblant les grands utilisateurs privés.
- Supprimer les tarifs dégressifs pour les gros consommateurs.
- Examiner gratuitement la consommation d'eau des ménages pour les aider à réduire leur facture.
- Garder la gestion du cycle de l'eau dans le secteur public.
- Protéger et donner plus d'espace aux rivières, ruisseaux et zones humides.
- Viser un taux d'épuration maximal en collectant les eaux usées et en construisant des stations d'épuration ou des dispositifs locaux et individuels d'épuration.
- Atteindre l'objectif que toutes les eaux de baignade soient conformes aux normes.
- Augmenter les moyens publics pour mieux comprendre le fonctionnement des milieux aquatiques et élaborer de meilleures stratégies pour les restaurer.
- Financer des recherches sur les résidus de pesticides, de médicaments, les PFAS, les microplastiques et autres substances préoccupantes, leurs effets sur l'environnement et la santé, en faisant payer les secteurs concernés.